

INTRODUCTION PAGE 02

TABLE DES MATIÈRES

03	Contexte	et	objectif
----	----------	----	----------

- O 4 Exercice du droit de vote
 - O 4 Description générale de l'exercice des droits de vote
 - **O 5** Participation de Kreaxi aux assemblées générales
 - **O** 7 Orientation des votes exprimés en assemblées générales
 - **O 8** Explication des choix effectués sur les votes les plus importants
 - Recours à des services rendus par des conseillers en droits de vote

CONTEXTE ET OBJECTIF

Kreaxi considère que toute entreprise, grande ou petite, participe à l'émergence de nouvelles initiatives ayant un impact sociétal. En tant qu'actionnaires, nous avons un pouvoir concret pour accélérer la transition sociale et environnementale.

L'engagement actionnarial est donc l'une des priorités de Kreaxi. Comment ? En ayant une participation active aux assemblées générales, en exerçant les droits de vote des véhicules gérés, en prônant l'équité des actionnaires, tout en défendant sur le long terme les intérêts des actionnaires et des souscripteurs des véhicules gérés.

L'engagement actionnarial est également assuré grâce aux places obtenues par Kreaxi dans les organes de gouvernance de chaque société investie, qui lui permettent de maintenir un dialogue régulier avec les dirigeants des participations.

Conformément à l'article L 533-22 du Code Monétaire et Financier, KREAXI a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire comme composante de sa stratégie d'investissement.

Le présent rapport précise et décrit l'exercice des droits de vote tant en termes de données quantitatives que qualitatives.

L'analyse couvre la période ayant débutée le 1er janvier 2021 et s'étant achevée le 31 décembre 2021 et consolide l'exercice du droit de vote des 7 véhicules gérés en 2021 : FPCI BV3, FPCI BV4, FPCI BV5, FPCI ARAC III, SCR RAC I, SCR RAC II, SCR R2V.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

DESCRIPTION GENERALE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Conformément aux dispositions réglementaires, KREAXI dispose d'une politique d'engagement actionnarial qui est disponible sur son site internet dans l'onglet "Informations Réglementaires" (www.kreaxi.com).

Cette politique précise :

- Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise
- Le dialogue avec les sociétés détenues
- L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions
- La politique de vote
- La coopération avec les autres actionnaires
- La communication avec les parties prenantes pertinentes
- la prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels

Pour rappel, KREAXI n'investit que dans des titres non cotés principalement sous forme d'actions, BSA et obligations convertibles en actions. La détention de titres cotés est liée à la liquidité trouvée par les participations sur les marchés réglementés ou régulés. La part des encours de titres cotés est de 2,2% en 2021 sur les encours gérés.



PARTICIPATION DE KREAXI AUX ASSEMBLEES GÉNÉRALES

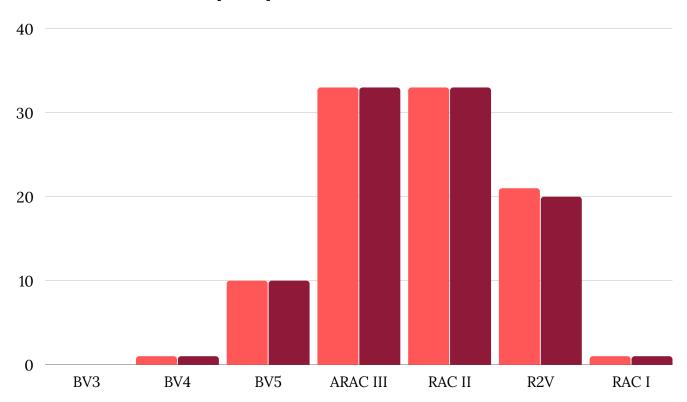
L'exercice du droit de vote au sein des Participations est assuré par les équipes d'investissement de KREAXI (gérants, chargés d'affaires).

Au 31 décembre 2021, l'équipe d'investissement en charge de la gestion des FIA et de la gestion sous mandat était composée de 7 personnes.

En 2021, KREAXI a participé à 98 des 99 assemblées générales pour lesquelles elle a été convoquée.

Ces 99 assemblées concernaient 59 Participations.

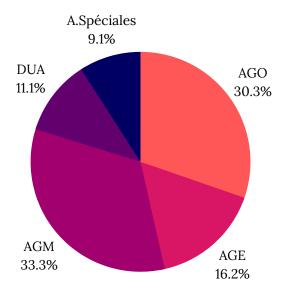
Participation par véhicule aux Assemblées Générales



Nombre d'Assemblées Générales convoquées Nombre d'Assemblées auxquelles le véhicule a participé

RAPPORT DE L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

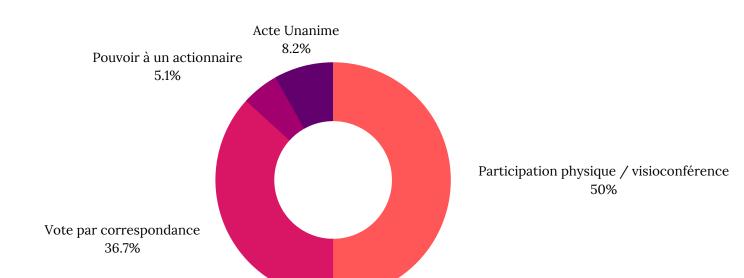
Forme des Assemblées Générales



La participation physique à l'assemblée générale est privilégiée. Si le membre de l'équipe d'investissement ne peut s'y rendre physiquement, KREAXI exerce son droit de vote soit par correspondance soit en donnant pouvoir au dirigeant ou à un autre actionnaire en précisant le sens du vote.

Comme pour l'exercice 2020 et compte tenu de l'année particulière liée à la crise sanitaire, les modalités pour les tenues des Assemblées Générales ont été assouplies en 2021 par le législateur. Certaines assemblées sur le premier semestre 2021 ont été tenues à huis clos et d'autres ont pu être assurées par visioconférence notamment.

Dans ces conditions, au titre des droits de vote exercés au sein de 99 Assemblées durant l'année 2021, le mode d'exercice de droit de vote se présentait de la manière suivante :



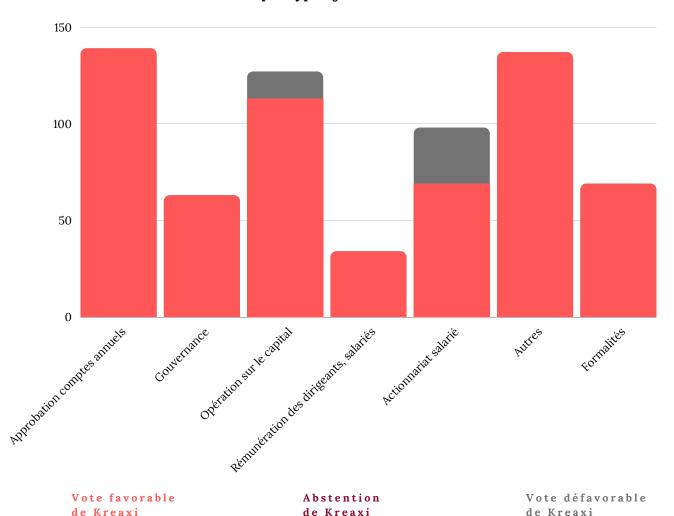
RAPPORT DE L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

ORIENTATION DES VOTES EXPRIMES EN ASSEMBLEES GENERALES

Kreaxi a identifié 7 thématiques principales dans les résolutions qui lui ont été présentées lors des assemblées générales :

- l'approbation des comptes annuels (quitus au président, approbation des comptes, affectation du résultat net ...);
- la gouvernance au sein du comité stratégique ou tout autre organe non-exécutif équivalent (composition, rémunération ...);
- les opérations sur le capital et résolutions rattachées (augmentation de capital, droit préférentiel de souscription, fusion, rachat de titres (société cotée notamment), autres opérations financières);
- les rémunérations des dirigeants ou des salariés (hors actionnariat salarié) ;
- l'actionnariat salarié (émission de plans de BSPCE, BSA, options ...);
- les autres résolutions (nomination d'un commissaire aux comptes, ratification de conventions réglementées, modification des statuts ..) ;
- les formalités et autres motifs associés

Vote de Kreaxi par typologie de résolutions en 2021



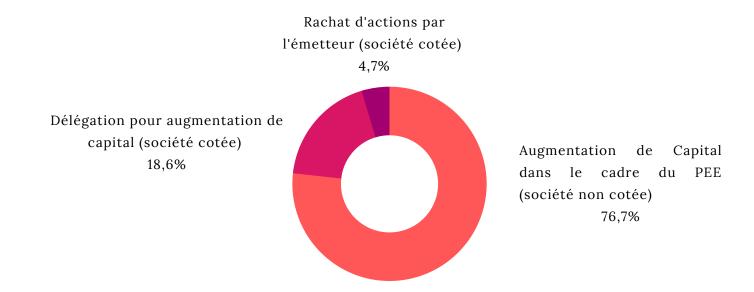
RAPPORT DE L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

EXPLICATION DES CHOIX EFFECTUES SUR LES VOTES LES PLUS IMPORTANTS

Kreaxi a respecté sa politique de vote durant l'exercice 2021. La société de gestion a approuvé 94% des résolutions sur lesquelles elle a été consultée.

Il n'a pas été relevé de situation de conflit d'intérêts au titre du rôle d'actionnaire des véhicules gérés.

Les votes défavorables concernent :



En 2021, les votes favorables sur les décisions les plus importantes ont permis de :

- d'autoriser l'émission d'actions ou d'obligations de 10 émetteurs emportant la souscription de Kreaxi
- d'autoriser l'émission d'actions ou d'obligations de 11 émetteurs sans la souscription de Kreaxi, pour renforcer leurs fonds propres
- d'autoriser l'introduction en bourse d'un émetteur
- de nommer une Directrice Générale
- d'autoriser 3 changements d'adresses du siège social

RECOURS A DES SERVICES RENDUS PAR DES CONSEILLERS EN DROITS DE VOTE

Kreaxi n'a pas recouru en 2021 à un conseil en droit de vote.



Lyon - 101 Chemin Vert, 69760 Limonest

Phone: +33 (0)4 72 52 39 39

Paris - 13/15 rue Taitbout 75009 Paris

Phone: +33 (0)1 73 02 89 62

Suivez-nous sur:







www.kreaxi.com

